

N°20-09-102

L'an deux mil vingt, le jeudi 17 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 8 septembre 2020.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. (reçoit pouvoir de V. WESTENHOEFFER) ; POULAIN P. ; COFFIN H. ; DELRUE J. ; BERQUEZ M.L. ; LEROY M. ; LEROY I. ; ROLLAND P. ; TAVERNE M.H. ; FOUACHE-DELBECQ S. ; MERLO S.

Messieurs DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; LECAILLE S. ; DENECQUE J.F. ; GARDIN J. ; COLIN O. ; FRANQUE G.A. ; DOMMANGET A. ; LAVOGEZ S. ; POURCHEL L. ; DELATTRE J. ; CAUX P. ; OBERT O. ; FAUVIAUX F. ; DEVIGNE M. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MONBAILLY V. ; WILQUIN G. ; COYOT J.C. ; BRUSSELLE D. ; CORDIER A. ; AMMEUX C. ; WACQUET P. ; TELLIER C. ; LAURENT S. ; DELANNOY J. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Madame WESTENHOEFFER V. (donne pouvoir à I. POURCHEL)

Messieurs PRUVOST M. ; LHEUREUX M. ; SENECAT D. ; CROQUELOIS J.M. ; DUSART J.P. ; DUFOUR O. ; LEFEBVRE S. ; MERLO O.

Absents :

Messieurs VASSEUR C. ; LOUIS D.

1

Monsieur Didier BEE est élu secrétaire.

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AIDE AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT -
ATTRIBUTION**

Rapporteur : Gérard WYCKAERT

Par décision n° 2020-04-16A du 16 avril 2020, le Président a défini les critères d'attribution et décidé de mettre en place une aide à destination des TPE pour les activités de proximité du secteur de l'artisanat, du commerce, des services et du tourisme, sous forme de subvention. Dans ce cadre, 5 demandes nous sont parvenues.

1/ Lacamasa One, Madame MACREZ pour la création d'une boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, glacier, traiteur à Setques, pour un montant de 219 367 € HT. Aide de 6 000 €

2/ Auberge du Moulin de Mombreux, Madame SEYS et Monsieur DI STEFANO pour la reprise de l'activité restauration et hôtel à Lumbres, pour un montant de 55 095.10 € HT. Aide de 6 000 €

3/ Société de construction/rénovation de voiries, Monsieur Jean-Baptiste FOURNIER de Surques, création d'entreprise, pour un montant de 41 047 € HT. Aide de 6 000 €.

4/Pain&Cie, Monsieur Raphaël LECOMTE, reprise d'une boulangerie à Lumbres, pour un montant de 13 318,93 € HT. Aide de 2 663 €.

5/ Garage HANSSE, Monsieur Thierry HANSSE de Lumbres, modification des pompes en libre service 24h/24 afin de proposer un carburant alternatif E85 (bioéthanol + sans plomb), pour un montant de 59 934 € HT. Aide de 6 000 €.

6 / Monsieur MONCHY Aurélien, reprise du centre contrôle technique automobile, 90 000 € HT d'investissement. Aide de 6 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer les aides suivantes :

1/ Lacamasa One, Madame MACREZ pour la création d'une boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, glacier, traiteur à Setques, pour un montant de 219 367 € HT. Aide de 6 000 €

2/ Auberge du Moulin de Mombreux, Madame SEYS et Monsieur DI STEFANO pour la reprise de l'activité restauration et hôtel à Lumbres, pour un montant de 55 095.10 € HT. Aide de 6 000 €

3/ Société de construction/rénovation de voiries, Monsieur Jean-Baptiste FOURNIER de Surques, création d'entreprise, pour un montant de 41 047 € HT. Aide de 6 000 €.

4/Pain&Cie, Monsieur Raphaël LECOMTE, reprise d'une boulangerie à Lumbres, pour un montant de 13 318,93 € HT. Aide de 2 663 €.

5/ Garage HANSSE, Monsieur Thierry HANSSE de Lumbres, modification des pompes en libre service 24h/24 afin de proposer un carburant alternatif E85 (bioéthanol + sans plomb), pour un montant de 59 934 € HT. Aide de 6 000 €.

6 / Monsieur MONCHY Aurélien, reprise du centre contrôle technique automobile, 90 000 € HT d'investissement. Aide de 6 000 €.

Pour extrait conforme.
Le Président,

